

# Héros du quotidien : On a rencontré nos enseignant-e-s-chercheur-e-s IUF 2019 !

UNE BELLE RECONNAISSANCE DANS LE MONDE DE LA RECHERCHE

Quatre chercheurs de l'Université Paris Nanterre sont nommés à l'IUF (Institut Universitaire de France) à partir du 1er octobre 2019 pour 5 ans. Dans la continuité des années précédentes, l'université est donc l'une des mieux placées au vu du nombre d'enseignants-chercheurs nommés cette année. Pour en savoir plus sur ce que cela représente exactement, nous sommes allés interroger Naomi Toth, Stéphanie Henette-Vauchez et Alain Milon, trois de nos quatre chercheurs IUF 2019 !



## Point COMMUN : Quel est votre parcours ?

**Naomi Toth** : Je suis née en Nouvelle-Zélande et, après des études de sciences politiques en Australie, je suis arrivée en France à l'âge de 24 ans pour faire un Master de Lettres modernes à l'université de Lille. J'ai ensuite travaillé en thèse sur les représentations de la perception dans le roman expérimental du 20e siècle, notamment chez Virginia Woolf et Nathalie Sarraute. En 2013, j'ai été recrutée comme maître de conférences en littérature anglophone à Nanterre, où j'enseigne depuis.

**Alain Milon** : Après des études de philosophie et une thèse de philosophie sous la direction d'Olivier Revault d'Allonges sur le concept de torsion chez Hegel à l'université de Paris I, je suis parti enseigner au Lycée Français de Los Angeles et à UCLA aux États-Unis. A mon retour en France, j'ai été nommé à l'université de Versailles comme McF et ensuite comme professeur à Paris Nanterre en 2001.

**Stéphanie Henette-Vauchez** : J'ai fait mes études à Sciences Po Paris puis à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, où j'ai obtenu un DEA (l'équivalent d'un Master 2 aujourd'hui) et un doctorat en droit public. Devenue professeure, j'ai enseigné plusieurs années à l'Université Paris Est Créteil ; je suis professeure à l'Université Paris Nanterre depuis 2011. J'ai également travaillé à l'étranger aux États-Unis (Northwestern University, Princeton University) et en Italie (Institut Universitaire Européen). A Nanterre, j'ai dirigé le Master 2 Droits de l'Homme (2012-2017) et co-dirigé le programme d'Enseignement Universitaire CLInique du Droit (EUCLID) de 2011 à 2019. Je suis depuis 2015 la directrice du CREDOF (le centre de recherches et d'études sur les droits



fondamentaux), qui est l'une des équipes de l'UMR 7074 Centre de théorie et analyse du droit.

Point



**Naomi Toth**



**Alain Milon**

**COMMUN : Sur quoi portent vos recherches ?**

**Naomi Toth :** Aujourd'hui, je m'intéresse en particulier à la manière dont les arts et les littératures documentaires incarnent la loi tout en la transformant. De nombreuses œuvres contemporaines reprennent des documents produits par le système judiciaire afin d'en faire des récits tragiques, mettant ainsi en jeu nos imaginaires de la justice et de l'État. Il s'agit de retracer la généalogie de ces pratiques littéraires et esthétiques, qui remontent à la première guerre mondiale, tout en explorant leurs formes actuelles, en France mais aussi au Royaume Uni et aux États-Unis. En s'intéressant à la façon dont ces œuvres documentaires mobilisent les affects et participent à l'élaboration de conceptions extra-judiciaires de la justice, je voudrais enquêter sur la fonction critique et les modes d'engagement de la littérature et des arts contemporains.

**Alain Milon :** Sur la question de la relégation dans l'écriture autour du corps de la langue. Mes recherches croisent la littérature et la philosophie.

**Stéphanie Hennette-Vaucher :** Au fil du temps, j'ai travaillé sur de nombreux projets et thématiques différents, tous rattachés cependant à l'étude du droit des droits humains, et toujours depuis une perspective théorique. J'ai d'abord travaillé sur le contenu et les conditions d'élaboration d'un droit de la bioéthique, tant dans ses aspects nationaux qu'euro-péens. La question de la non-discrimination, de la laïcité et de la liberté religieuse occupe également une large part de mes travaux. J'ai par ailleurs co-dirigé le premier grand projet de recherche collectif en France sur les rapports entre genre et droit (le projet REGINE, Recherches et Etudes sur le Genre et les Inégalités dans le Normes en Europe). Plus récemment, je me suis aussi intéressée aux questions de sécurité -à la faveur, notamment, du régime de l'état d'urgence qui a été en vigueur en France de 2015 à 2017. Quels que soient les thèmes sur lesquels j'ai travaillé, la perspective dans laquelle je me place est toujours, peu ou prou, une perspective critique. Ce qui m'intéresse, c'est de chercher à mettre mes objets d'études (le droit de la bioéthique, le droit de la non-discrimination, le droit européen, le droit de la laïcité...) en perspective afin de révéler soit les rapports de pouvoir qu'ils favorisent, combattent ou entérinent, soit leur impact sur les grands concepts fondateurs du droit des droits humains (liberté, égalité)...

**Point COMMUN : Qu'est-ce que l'IUF et qu'est ce que cela représente pour vous ?**

**Naomi Toth** : L'Institut Universitaire de France est un organisme créé en 1991 avec pour mission de favoriser la recherche dans les universités en France. Les membres à l'IUF sont dispensés d'une partie importante de leur enseignement pour une période de 5 ans et bénéficient d'un budget pour un projet de recherche. Très concrètement, être membre l'IUF veut dire avoir plus de temps et de moyens. Deux ingrédients essentiels pour mener à bien ses recherches, mais dont nous ressentons souvent le manque à l'université.

**Alain Milon** : Une université hors les murs qui permet au chercheur de financer des recherches qu'il ne peut pas financer dans le cadre de son appartenance à son équipe de recherches. C'est aussi une formidable occasion de concrétiser des partenariats de recherches avec des universités étrangères.

**Stéphanie Hennette-Vauchez** : L'IUF représente à mes yeux une opportunité particulièrement privilégiée de consacrer beaucoup de temps à la recherche. J'espère que cette expérience continuera à enrichir mes enseignements.

J'ai également la chance de travailler dans une unité de recherche extrêmement riche et dynamique (Equipe CREDOF Centre de recherche et d'études sur les droits fondamentaux, UMR 7074 CTAD Centre de théorie et analyse du droit), dont les axes de recherche s'articulent très bien avec mon projet que j'entends, dès lors, développer de la manière la plus collective qui soit dans ce cadre, en associant divers collègues et doctorant-es.

#### **Point COMMUN : Qu'allez-vous pouvoir développer dans vos recherches grâce à l'IUF ?**



**Stéphanie Hennette-Vauchez**

**Naomi Toth** : Le budget de l'IUF permettrait d'inviter des artistes, des écrivains et des spécialistes reconnus à participer aux conférences et à la série de séminaires interdisciplinaires (littérature, histoire de l'art, droit) qui seront mises en place. Il permettra de mieux diffuser ces recherches en produisant des entretiens filmés avec des artistes et des écrivains et en organisant une exposition d'oeuvres dans un espace d'art dans la ville de Nanterre, hors de l'université. J'espère que cela permettra d'atteindre un public qui n'assiste pas aux conférences universitaires et ne lit pas les publications scientifiques, mais qui est tout aussi concerné par les questions de justice aujourd'hui. Enfin, le temps qui sera libéré sera consacré non seulement à la mise en place de ces projets collaboratifs, mais aussi à l'écriture d'un livre, dont le titre provisoire est *Les Documents tragiques*.

**Alain Milon** : Parmi les différents projets, il y a un notamment l'édition de traductions critiques (franco-chinoise) autour de la question de l'acte de nomination à partir des pré-socratiques (notamment Héraclite et Parménide) et des antiques chinois (Lao Tseu et Tchouang Tseu); les traductions de Kafka et d'Heidegger par Maurice Blanchot, servant de trame à cette question de l'informulé.

**Stéphanie Hennette-Vauchez** : J'espère parvenir à mener à bien le projet sur lequel se fonde ma candidature à l'IUF dans toutes ses dimensions. Le projet se propose de réfléchir aux conditions de légitimité et d'acceptabilité du droit de la non-discrimination. Partant du constat d'un fort mouvement contemporain de backlash contre les droits humains, le projet ambitionne d'élaborer une théorie (i) spatiale et (ii) conséquentialiste du droit de la non-discrimination. L'idée est donc de s'interroger sur le point de savoir si ce droit est toujours et partout également acceptable : dans la grande entreprise internationale comme dans le commerce artisanal ou la relation d'emploi domestique ; dans l'espace public dans sa globalité, etc. Il s'agit également de poser la question de savoir si le droit de la non-discrimination parvient à intégrer le point de vue de ceux-là mêmes qu'il entend protéger. La manière dont le principe de la non-discrimination sur le fondement du sexe a pu, à partir des années

1980, être mobilisé essentiellement par des hommes pour démanteler les avantages dont bénéficiaient souvent les femmes interroge en effet de ce point de vue.

Mon travail nécessitera beaucoup de disponibilité pour à la fois continuer d'intégrer, appréhender et utiliser une littérature scientifique interdisciplinaire (théorie politique, théorie du droit, anthropologie, sociologie, philosophie) et pour travailler dans une perspective comparative. J'ai en effet choisi de travailler sur le droit américain et canadien, tant la référence nord-américaine surdétermine le débat européen sur la non discrimination.

**Un grand merci à Naomi, Stéphanie et Alain d'avoir répondu aux questions de Point COMMUN et bravo pour votre nomination IUF 2019 ! On a hâte de suivre ces beaux projets !**

Mis à jour le 03 octobre 2019

<https://pointcommun.parisnanterre.fr/heros-du-quotidien-on-a-rencontre-nos-enseignant-e-s-chercheur-e-s-iuf-2019>